

GENERALITES

Les présentes conditions sont conclues entre, d'une part, Dentimium, nom commercial de la microentreprise Karine Vallet El, représentée par Mme Karine Vallet et dont le siège social se situe 90 route du Val de Gorbio 06500 Menton, d'une part et, d'autre part, les personnes physiques ou morales souhaitant bénéficier d'une prestation de service, ci-après dénommées : "le Client ou le Patient".

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par Dentimium auprès de ses Clients, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client. Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de bénéficier des services de la Société Dentimium. Elles sont d'autre part, téléchargeables sur le site www.dentimium.com.

Conformément à la réglementation en vigueur, Dentimium se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières (ci-après "CGP").

Dentimium peut, en outre, être amené à établir des Conditions Générales de Vente Catégorielles, dérogatoires aux présentes CGV, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les CGV Catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

Les Conditions Générales de Vente décrites ci-après détaillent entre autres les limites applicables aux prestations de Dentimium dans le cadre de toute prestation accomplie par cette dernière et que le Client accepte, cela implique donc l'adhésion sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente.

IMPORTANT

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiels et à traiter comme tels, toutes les informations afférentes à Dentimium, aux services objet du présent contrat, les procédés, les méthodes de vente, coordonnées des Prestataires, et s'interdit en conséquence, pendant toute la durée du présent contrat et sans limitation de durée après son expiration, à condition que les informations susvisées ne soient pas tombées dans le domaine public, de les divulguer, directement ou par personne interposée, en totalité ou en partie, à quelque titre, sous quelque forme et quelque personne que ce soit (blog, réseaux sociaux, etc), sous peine de poursuite.

LEXIQUE

Le Client ou le Patient :

Le Client ou le Patient est la personne qui utilise le site internet et/ou qui fait appel aux services de Dentimium.

Reste à charge :

Le Reste à Charge correspond à la somme restante à la charge du patient après remboursement de la Sécurité Sociale Française (CPAM) ou Monégasque (CCSS) et la Complémentaire Santé (mutuelle).

Ex : le coût total des frais dentaires s'élève à 2.000€. Si la Sécurité Sociale/CCSS rembourse 500€ et la mutuelle rembourse 500€. Le reste à charge du patient est donc de 1.000€.

Assurance Maladie :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour la France
Caisse Sociales de Monaco (CCSS) pour la Principauté de Monaco

Demande de Prestation :

Case à cocher sur le formulaire de demande d'Etude sur le site internet autorisant Dentimium à effectuer des recherches en son nom auprès de Prestataires intervenant dans le projet dentaire et le parcours de soins.

Etude / Devis

Proposition apportée par Dentimium après une étude personnalisée du dossier dentaire du Client, en vue de réduire au maximum son reste à charge. Cette Etude prend en compte des périodes de soins qui sont à respecter.

Les devis réalisés par Dentimium le sont à titre gracieux. Ils aboutissent à la fourniture d'un document qui est envoyé par email au client. Pour être valable, toute commande doit faire l'objet d'une confirmation écrite, en retournant le devis Dentimium, dûment daté, signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord », par courrier, au siège de la société, ou par retour de mail.

Premier Contact :

Entretien téléphonique entre Dentimium et le Client. Cet entretien permet de vérifier toutes les informations personnelles et médicales du Client, de préciser le projet, la situation, les besoins et les souhaits de ce dernier en vue de réaliser une étude précise et personnalisée du parcours de soins dentaires.

Cet entretien permet également à Dentimium d'expliquer sa prestation au Client et de répondre à ses éventuelles questions.

Prestataires :

Les Prestataires désignent les Chirugiens-Dentistes libéraux, les Courtiers en Complémentaire Santé, les Mutuelles ou tout autre personne physique ou morale intervenant dans le parcours de soins dentaire du Client. Dentimium est un intermédiaire entre le Client et les Prestataires.

Plan de traitement / Devis dentaire :

Le Plan de traitement ou le Devis dentaire désigne la description et les conditions financières des soins dentaires à réaliser, c'est-à-dire les tarifs qui seront à régler au Chirurgien-Dentiste. Il est réalisé par un Chirurgien-Dentiste confirmé et expérimenté. Le Plan de traitement est soumis au Patient pour acceptation.

Facture Honoraires :

Document envoyé au Client précisant le montant des Honoraires de Dentimum.

Economie réalisée :

Différence entre le Reste à Charge initial du Client et le nouveau Reste à Charge après étude de dossier par Dentimum.

ARTICLE 1 – OBJET

Dentimum est un cabinet de conseil spécialisé dans l'étude de devis dentaire.

La Société Dentimum a pour mission de baisser le reste à charge des Patients, sous le Régime Obligatoire français ou monégasque, réalisant des soins dentaires.

Dentimum fait une étude personnalisée de chaque dossier et apporte une solution adaptée et la plus avantageuse pour le Client.

Elle met le Client en relation avec les Prestataires et l'accompagne administrativement tout au long de son projet dentaire.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des services proposés par Dentimum.

Ces Conditions Générales sont accessibles à tout moment sur le site internet www.dentimum.com.

Acceptation des CGV

Toute commande de prestation passée à Dentimum implique l'acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales de Ventes par le Client.

Les Conditions Générales de Ventes sont annexées au Devis Dentimum et sont également disponibles sur le site www.dentimum.com.

En signant le Devis de Dentimum, le Client confirme avoir pris connaissance desdites Conditions Générales, et en avoir accepté les droits et les devoirs.

Le Client, renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire qui sera inopposable à Dentimum, même s'il en a eu connaissance.

Modification des CGV

Dentimum se réserve le droit de modifier à tout moment les termes, conditions et mentions du présent contrat afin de les adapter aux services proposés. La date de dernière mise à jour inscrite en bas des présentes Conditions Générales de Ventes.

Les modifications de ces Conditions Générales de Ventes sont opposables aux Clients à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux contrats conclus antérieurement.

Convention de preuves

Par l'acceptation des présentes Conditions Générales, le Client reconnaît expressément et sans aucune réserve, le droit accordé à Dentimum d'utiliser les données ainsi collectées au cours du processus contractuel engagé entre les parties et d'en fournir le Contenu dans le cadre d'un litige l'opposant à une partie.

ARTICLE 3 – PRESTATION

Dentimum a pour mission de baisser au maximum le Reste à Charge du Client et donc permettre à ce dernier d'accéder aux soins dentaires plus facilement.

La Prestation comprend :

- Une étude approfondie et personnalisée du dossier dentaire du Client
- Proposition de la solution la plus adaptée et la plus avantageuse en fonction des besoins et des souhaits du Client
- Explication détaillée des différents remboursements (Sécurité Sociale française / CCSS)
- Conseil en Complémentaire Santé
- Mise en relation avec les différents Prestataires
- Accompagnement, coordination et suivi administratif du Client avec les différents Prestataires tout au long de son parcours de soins, du projet à la fin des soins.

Dentimum assure une prestation de service de mise en relation et coordination à l'exclusion de tout autre.

Elle ne souscrit ni ne signe de contrat et ne conclut, ni n'assure l'exécution de contrat ayant pour objet de prestation médicale.

Prestataires

Chirurgiens-Dentistes

Il est rappelé au Client que :

- Dentimum n'est pas Chirurgien-Dentiste et ne peut, en aucun cas, établir de devis dentaire, ni se substituer à l'avis d'un professionnel de santé.

- L'état de santé bucco-dentaire du Client peut être modifié entre le moment où le devis dentaire est réalisé et le début des soins, pouvant aussi modifier le Plan de Traitement.
Un nouveau devis dentaire serait alors établi par le Chirurgien-Dentiste et soumis au Client pour acceptation.

Dentimum effectuera dans les meilleurs délais une nouvelle étude de dossier afin de communiquer au Client son nouveau Reste à Charge.

Ce dernier reste libre d'accepter ou pas le nouveau Plan de Traitement. Une non-acceptation ne donnera pas lieu à un remboursement des Honoraires, Dentimum ne pouvant être tenue responsable de ces modifications.

Il est rappelé au Client qu'il est libre de garder son Chirurgien-Dentiste habituel.

Si le Client n'a pas de Chirurgien-Dentiste libéral attiré, Dentimum peut rechercher, pour le compte du Client, à sa demande, un Chirurgien-Dentiste dans sa région de résidence. Toutefois, Dentimum ne peut être tenu responsable de la qualité des soins pratiqués par le Chirurgien-Dentiste.

En zone de désertification médicale, Dentimum ne peut garantir un Chirurgien-Dentiste de proximité.

Le Client ne sera jamais dirigé vers un centre dentaire low-cost.

Une fois que le Client a signé le Plan de Traitement du Chirurgien-Dentiste, il devient cocontractant de ce dernier et par conséquent, est soumis aux Conditions Générales de Vente de ce dernier.

Dentimum n'exerce aucun contrôle sur la pertinence du Plan de Traitement émis par le Chirurgien-Dentiste et ne saurait être tenu responsable de la qualité de travail de ce dernier.

Les Conditions Générales de Vente applicables à Dentimum avec le Client sont distinctes de celles du Chirurgien-Dentiste.

Mutuelle ou Complémentaire Santé

Dentimum n'est pas Courtier en Complémentaires Santé et n'a pas vocation à l'être. Dentimum propose au Client de le mettre en relation avec la Complémentaire Santé la plus adaptée au Client (ou vers le Courtier qui la commercialise), en fonction des éléments personnels et médicaux fournis par ce dernier.

Une fois que le Client a signé le Contrat de Souscription avec la Complémentaire Santé, il devient cocontractant de ladite Complémentaire Santé et par conséquent, est soumis aux Conditions Générales de Vente de cette dernière.

Dentimum ne peut être tenu responsable cas de changement de garanties et/ou augmentation tarifaire en cours d'adhésion.

Les Conditions Générales de Vente applicables à Dentimum avec le Client sont distinctes de celles de la Complémentaire Santé.

Relation entre les parties

Dentimum et les "Prestataires" sont des parties indépendantes, chacune agissant en son nom et pour son propre compte, quant à l'exécution des contrats conclus par la mise en relation de Dentimum.

Dentimum n'est pas un établissement de santé et n'a pas vocation à l'être.

Tous les services proposés et/ou prestations réalisées par les Prestataires relèvent de la responsabilité de ces derniers.

ARTICLE 4 - PROCESSUS

4.1 Formulaire "Demande d'Etude"

Le Client remplit le formulaire "Demande d'Etude" sur le site www.dentimum.com et envoie les éléments demandés (devis dentaire initial, garanties mutuelle) via le site internet, par email à l'adresse contact@dentimum.com ou par courrier, à l'adresse indiquée dans l'article 15 "Contact". Cette démarche vaut pour une Demande de Prestation et Demande de recherche de complémentaire santé en son nom.

Pour permettre d'établir une étude sur-mesure, aucune demande ne sera étudiée sans les éléments demandés.

Les originaux des éléments médicaux demandés seront restitués au Client à sa demande et au plus tard à la fin de la prestation effectuée par Dentimum.

Les informations saisies sont automatiquement transmises au service commercial de Dentimum. Le Client reçoit un message de confirmation.

Le Client est seul responsable de l'exactitude des informations fournies.

Il est rappelé que le contenu des informations saisies et transmises ne relevant pas du contrôle et du pouvoir de Dentimum, le Client doit immédiatement signaler toute erreur constatée lors de la réception du Devis/Etude, par email à l'adresse contact@dentimum.com ou par téléphone au 09.81.10.06.06 aux heures d'ouverture indiquées.

4.2 Premier contact avec le Client

Une fois le dossier complet pour étude, Dentimum contacte le Client afin de confirmer avec lui les informations de son projet dentaire, de lui expliquer le processus et répondre à ses éventuelles questions.

4.3 Etude de dossier

Une fois les informations reçues, une étude de dossier approfondie est engagée selon la situation et les souhaits définis avec le Client lors du Premier Contact.

Dentimum apporte, en fonction des éléments transmis par le Client, la solution la plus adaptée pour réduire au maximum son Reste-à-Charge.

Cette étude tient compte du Devis Dentaire et de la complémentaire Santé (Mutuelle) du Client ou des différentes Complémentaires Santé sélectionnées par Dentimum et/ou des périodes de soins qui sont à respecter.

L'étude est réalisée sur la base des informations et documents que le Client a transmis à Dentimum via le site internet, par email, par téléphone ou par courrier.

Elles sont considérées comme exactes et sincères. L'Etude correspondent à la situation du Client telle qu'elle a été décrite par ce dernier au moment de la Demande.

Dentimum décline toute responsabilité en cas d'omission, d'insuffisance, d'inexactitude ou d'erreur concernant les informations ou les documents qui lui sont transmis par le Client.

4.4 Devis Dentimum

Le Devis Dentimum ainsi que l'Etude simplifiée sont envoyée au Client pour acceptation environ deux semaines après la réception de la Demande de Prestation reçue dûment signée par ce dernier. En cas de forte activité, ces délais peuvent être allongés.

De convention expresse entre les Parties, les coordonnées du ou des prestataires n'apparaîtrons pas au stade du Devis. Ils ne seront communiqués qu'une fois le devis accepté par le Client et le paiement réalisé.

Le Devis comprend :

- L'étude simplifiée du devis dentaire avec les périodes de soins à respecter, l'estimation du nouveau Reste à Charge et l'économie réalisée
- Le montant des cotisations de la complémentaire santé conseillée par Dentimum, si besoin de souscription
- Les présentes Conditions Générales de Ventes
- La mention de renoncement au droit de rétractation comme stipulé à l'article 6 "Conditions de Paiement" des présentes Conditions.
- Le montant des honoraires Dentimum calculés par rapport à l'économie réalisée, comme définis à l'article 5 "Tarifs" des présentes Conditions

Le nom de la Complémentaire Santé et/ou le nom du Courtier qui la commercialise n'apparaîtra pas à ce stade et sera communiqué au Client après acceptation du Devis avec la mention « bon pour accord » et paiement des honoraires.

Les documents à retourner à Dentimum dûment datés, signés avec la mention manuscrite "bon pour accord" sont envoyés au Client par email, ou par courrier, à sa demande, en double exemplaires.

Le Devis Dentimum est valable un mois.

Le Devis Dentimum n'engage à rien et le Client est toujours libre de ne pas l'accepter.

4.5 Acceptation du Devis Dentimum

Pour accepter et valider la Proposition de Parcours de Soins, le Client doit :

- Retourner à Dentimum le Devis daté, dûment signé avec la mention manuscrite "bon pour accord".
- Cocher sur le Devis la mention de renoncement au droit de rétractation, l'exécution de la prestation de service, à savoir les informations détaillées pour la mise en relation avec la/les Complémentaire(s) Santé conseillée(s), ayant commencé avant l'expiration du délai de rétractation mentionné à l'article L. 121-21 du Code de la Consommation et renonce de ce fait à son droit de rétractation, comme stipulé aux articles L. 121-19-2 et L. 121-21-8 du Code de la Consommation.
- Accepter les présentes CGV
- Payer les honoraires indiqués sur le Devis selon les termes définis à l'article 6 "Conditions de Paiement" des présentes Conditions Générales de Vente. Une facture sera alors remise au Client.

En signant le Devis, le Client déclare avoir pris connaissance et accepte sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente.

La validation du Devis Dentimum entraîne la conclusion définitive de prestation de services ainsi proposée et entraîne l'obligation, pour le Client, de payer les prestations aux conditions exposées dans le Devis.

4.6 Informations détaillées et mise en relation

Dentimum envoie par email au Client, dans les 48 heures (jour ouvrés) suivant la réception du règlement des Honoraires, les informations détaillées relatives au Devis, à savoir :

- le nom de la Complémentaire Santé, le devis mutuelle, sa grille de taux de remboursement détaillée, conseillée par Dentimum et acceptée par le Client.

Les coordonnées du Courtier qui la commercialise sont également communiquées.

- Les périodes de soins dentaires détaillées
- L'explication détaillée des différents remboursements par l'Assurance Maladie (française ou monégasque) et par la Complémentaire de Santé
- Le Reste à Charge du Client après les différents remboursements

4.7 Conclusion de contrat avec les Prestataires

Dès la mise en relation avec les Prestataires, Le Client :

- Signera le Plan de Traitement/Devis du Chirurgien-Dentiste qui réalisera les soins.
- Signera le contrat de souscription Complémentaire Santé du Courtier, si souscription il y a.

Dentimum ne pourra être tenue pour responsable de la non-conclusion du Contrat définitif, ni de l'inexécution par l'une des parties de ses obligations.

De manière générale, le Client recevant la qualité de Cocontractant à l'issue de l'étape de Validation ne peut plus se rétracter sauf dans les conditions prévues par la loi.

En cas de manquement, il appartient au Client d'engager les recours appropriés et mis à sa disposition par la loi ou les règlements, directement à l'encontre du Prestataire défaillant.

ARTICLE 5 – TARIFS

5.1 Honoraires

En contrepartie de ses services, dans les conditions et selon les modalités définies à l'article 6 "Conditions de Paiement", le Client s'engage à payer à Dentimum, dès la signature du Devis Dentimum, et avant le début des soins dentaires, une commission de 20% TTC de l'économie réalisée par rapport au Reste à Charge initial.

Le coût des services dont le prix ne peut être connu à l'avance, est communiqué au Client sur le Devis Dentimum. Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises.

Les honoraires sont dus dès la signature pour acceptation du Devis Dentimum. Un minimum de 30% des honoraires sont encaissés dès la signature du Devis, le solde pouvant être réglés en plusieurs fois mais devront être intégralement encaissés avant la fin des soins dentaires.

5.2 Ristournes

Dentimum se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis. Le prix applicable est celui qui est indiqué sur le Devis Dentimum.

A certaines périodes, Dentimum accorde des réductions de prix sur un ou plusieurs services. Les modalités d'obtention de ces réductions sont affichées sur le site, les réseaux sociaux ainsi que sur la Proposition de Parcours de Soins et sur la Facture d'Honoraires.

5.3 Tarifs Prestataires

Les honoraires de Dentimum sont indépendants des tarifs pratiqués par les Prestataires.

Dentimum ayant uniquement un rôle de mise en relation, le Client doit, en parallèle de régler les honoraires de Dentimum, payer chaque Prestataire, à savoir :

- le Chirurgien-Dentiste qui effectuera les soins
- les cotisations de la Complémentaire santé en cas de souscription (mensualités indiquées sur le Devis Dentimum et sur le devis de la complémentaire Santé)

En tant qu'intermédiaire, Dentimum ne saurait être tenue responsable en cas de hausse des cotisations et/ou changements de garanties dans le contrat de Complémentaire Santé/Mutuelle durant l'adhésion du Client.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les Honoraires dûs à Dentimum lui seront acquis dès la signature pour acceptation du Devis, dans les conditions ci-dessus définies à l'article 5 "Tarifs".

La totalité de ces Honoraires devra être payée avant le début des soins dentaires.

Ces commissions seront dues à Dentimum, en cas de défaut d'exécution des soins dentaires, si le défaut d'exécution est dû au Client, Dentimum ne pouvant être considérée comme responsable des défaillances de ce dernier.

En revanche, aucune commission ne sera due à Dentimum si les soins dentaires ne peuvent être exécutés du fait de circonstances non imputables au Client, et notamment du fait du Chirurgien-Dentiste, seulement et seulement si ce dernier a été recommandé au Client par Dentimum, à sa demande expresse.

6.1 Moyens de paiement

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de "Karine Vallet El", virement bancaire ou espèces.

6.2 Retard de paiement – pénalité

A défaut de paiement de la totalité de la commission due à Dentimum avant le début des soins dentaires, et conformément à la loi, tout retard de paiement oblige Dentimum à facturer des intérêts de retard au taux de trois fois celui de l'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est également due en cas de retard de paiement.

En cas de non-paiement des honoraires avant le début des soins dentaires, Dentimum sera fondée à suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

6.3 Rétractation

Une fois les informations détaillées pour la mise en relation reçues par le Client, ce dernier renonce à son droit de rétractation, l'exécution de la prestation acceptée intervenant avant l'expiration du délai imparti, comme défini à l'article L 120-20-2 du Code de la Consommation.

La mention de Renoncement au droit de Rétractation est indiquée sur le Devis Dentimum et doit être impérativement cochée pour acceptation, datée et signée précédée de la mention manuscrite "bon pour accord".

Ce renoncement au droit de rétractation ne concerne que la Proposition de Parcours de Soins de Dentimum et reste indépendant du droit de rétractation du Client vis-à-vis des Prestataires.

Le Client devra se rapprocher de chaque Prestataire afin de connaître leurs conditions en matière de droit de rétractation.

Même si le Client souhaite se rétracter vis-à-vis de l'un des Prestataires, selon les conditions prévues par la loi, une fois les coordonnées des Prestataires et informations détaillées reçues par le Client pour la mise en relation, la Commission sera due à Dentimum et ne donnera lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE – GARANTIES

7.1 Obligation / responsabilité de Dentimum

De convention expresse entre les Parties, Dentimum n'est soumise qu'à une obligation de moyens.

La responsabilité de Dentimum ne porte que sur le non-respect de ses obligations.

Dentimum s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer au mieux les services proposés au Client.

La responsabilité de Dentimum ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, y compris préjudice moral de quelque nature que ce soit, préjudice financier ou commercial, ou de toutes autres natures causées dans le cadre de l'utilisation de ses services et pour lequel sa responsabilité ne pourrait être engagée.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de Dentimum serait retenue et en cas de faute prouvée de Dentimum, la garantie de celle-ci serait limitée au montant HT des honoraires payés par le Client pour la prestation.

Les prestations de services proposées par Dentimum mettent à sa charge une obligation de moyen. Dentimum s'engage en particulier à fournir les moyens adéquats et à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution de sa prestation.

La garantie de la Prestation par Dentimum ne concerne que les éléments mentionnés dans les présentes Conditions Générales.

7.2 Obligation / responsabilité du Client

Véracité des information Client

Toutes les informations collectées auprès du Client pour permettre à Dentimum de réaliser l'étude de son dossier et réaliser sa prestation sont présumées exactes.

Dentimum n'est tenue d'aucune obligation de vérification de véracité des informations fournies par le Client et ne saurait voir sa responsabilité engagée au cas où ces informations seraient erronées.

Le Client doit être majeur et dépendre du Régime Général de la Sécurité Sociale française ou monégasque.

Le Client s'engage à régler les Honoraires de Dentimum et à respecter les modalités et dates de règlement mentionnées sur la Proposition de Parcours de Soins et sur la Facture d'Honoraires.

Le Client s'engage à payer les différents Prestataires dont les tarifs sont indiqués sur le Devis Dentaire et Devis Complémentaire Santé.

Le Client s'engage à prendre ses rendez-vous par lui-même avec le Chirurgien-Dentiste et à honorer les rendez-vous.

Le Client s'engage à collaborer avec Dentimum et fournir les informations et éléments nécessaires à l'exécution de la mission.

Dentimum s'engage à la plus grande confidentialité concernant les données, les informations et les éléments médicaux fournis par le Client.

Le Client s'engage à ne pas passer outre et négocier en direct avec les Prestataires de Dentimum, même en cas de rétractation, sous peine de poursuites.

En cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations par le Client, Dentimum pourra mettre fin au contrat de plein droit.

7.3 Obligation / responsabilité des Prestataires

Les engagements du Prestataire constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi que conformément aux conditions du contrat.

Le Chirurgien-Dentiste est tenu d'assurer sa prestation, aux prix et conditions indiqués dans son Plan de Traitement.

7.4 Exclusion de Responsabilité

La responsabilité de Dentimum est totalement exclue en cas de mauvaise information fournie par le Client, en cas de faute de ce dernier, et en cas de non-respect de ses obligations prévues à l'article 7.2 des présentes CGV

Dentimum s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les prestations demandées par le Client dans les périodes indiquées dans la Devis Dentimum

Toutefois, si le Client ne respectait pas ces périodes de soins, et que par conséquent, son reste à charge s'en verrait modifié, cela ne pourrait donner lieu à aucun dommage et intérêts ou remboursement des Honoraires.

Il est rappelé au Client que Dentimum ne fonctionne que comme un outil d'intermédiation et de mise en relation.

A ce titre, Dentimum ne dispose en aucun cas des compétences nécessaires pour apprécier la pertinence des soins proposés, l'état de santé du Client, et de manière générale pour donner un avis sur les aspects techniques des soins dentaires, dont le choix et l'exécution relèvent de la seule responsabilité du Chirurgien-Dentiste.

Dentimum ne peut être tenue responsable :

- De la qualité des conseils prodigués par les Prestataires au Client
- En cas de réponse négative d'un Chirurgien-Dentiste jugeant le cas dentaire du Client trop compliqué ou d'un courtier en Complémentaire Santé suite à une demande de souscription du Client.
- De la bonne exécution du contrat conclu entre un Chirurgien-Dentiste et le Client.
- Du non-respect par les Prestataires des choix du Client quant à l'utilisation de ses données personnelles.
- De la modification de garanties et/ou tarif de la complémentaire santé au cours de la première année d'adhésion.

Même si Dentimum sélectionne les Prestataires (chirurgiens-dentistes libéraux, Courtiers en mutuelles, etc.) pour leur expérience et leur sérieux, en raison de sa neutralité dans les contrats conclus entre les parties, Le Client dégage expressément Dentimum de toute

responsabilité en cas de litige entre le Client et un Prestataire, et en sa qualité de Cocontractant pour toute réclamation, et tout dommage présent ou futur, présumé ou non, constaté ou non, résultant de manière directe ou indirecte de ces réclamations.

Le Client se retournera alors vers le prestataire concerné.

Dentimum ne garantit que la qualité de sa prestation de mise en relation et coordination.

L'entière responsabilité de Dentimum à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution de la Prestation, sera plafonnée au montant des Honoraires versés au titre des Prestations mis en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus) et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties au litige.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier

7.5 Assurance

Dentimum s'engage à souscrire une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour toutes les activités et obligations découlant du présent contrat.

7.6 Force majeure

Dentimum ne saurait être tenue responsable d'aucun manquement à ses obligations au titre des présentes Conditions Générales ayant pour cause des faits échappant à son contrôle et/ou résultant de force majeure.

Cela ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire de remboursement des Honoraires, de versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

ARTICLE 8 - DUREE DU CONTRAT

Le contrat de la prestation débute après paiement des honoraires par le Client via les différents systèmes de paiement proposés.

La durée du contrat correspond à la durée du parcours de soins dentaires.

Le Client peut interrompre la prestation de Dentimum qu'après l'en avoir informée par lettre recommandée avec accusé de réception avant l'achèvement de celle-ci. Dans ce cas, le Client restera tenu de payer à Dentimum le montant de ses Honoraires et/ou ne donnera lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 9 – INFORMATIONS PERSONNELLES – VIE PRIVEE - CONFIDENTIALITE

9.1 Confidentialité

Dentimum s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations qui lui auront été communiquées comme telles par le Client dans le cadre de l'exécution du présent contrat, et notamment toutes informations concernant ledit Client.

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiels et à traiter comme tels, toutes les informations afférentes à Dentimum, aux services objet du présent contrat, les procédés, les méthodes de vente, et s'interdit en conséquence, pendant toute la durée du présent contrat et sans limitation de durée après son expiration, à condition que les informations susvisées ne soient pas tombées dans le domaine public, de les divulguer, directement ou par personne interposée, en totalité ou en partie, à quelque titre, sous quelque forme et quelque personne que ce soit (blog, réseaux sociaux, etc).

9.2 Vie privée et Confidentialité

Dans une logique de la vie privée de ses utilisateurs, Dentimum s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations personnelles, effectués au sein du présent site, soient effectués conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dit Loi "Informatique et Libertés".

A ce titre, le site www.dentimum.com fait l'objet d'une déclaration à la CNIL, enregistrée sous le numéro 1850711v0. Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés", Dentimum garantit au Client un droit d'opposition, d'accès et de rectification sur les données nominatives le concernant.

L'utilisateur a la possibilité d'exercer ce droit en utilisant le formulaire de contact sur le site ou par mail à l'adresse suivante : contact@dentimum.com.

9.3 Informations personnelles

L'attention du Client est attirée sur l'exactitude et la précision des informations fournies, que ce soit par le biais du formulaire Demande d'Etude que par tout autre moyen de communication.

Il est rappelé que les informations qui y sont saisies sont destinées exclusivement à Dentimum et ses Prestataires afin d'apporter une solution sur-mesure au Client et baisser son reste à charge dentaire.

Ces données personnelles sont soumises au secret médical.

9.4 Sécurité

Dentimum met tout en œuvre pour protéger la confidentialité des données personnelles contre la perte et l'accès sans autorisation d'utilisateurs interne ou externes à l'entreprise.

Le Client doit toutefois être conscient qu'il ne peut s'agir là que d'une obligation de moyens, la sécurité absolue de données transitant par Internet ne pouvant être garantie.

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de nature à protéger ses propres données, programmes et fichiers. Dentimum ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages causés par des virus informatiques.

ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE – LANGUE

Toutes les clauses figurant dans les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que toutes les prestations de services qui y sont visées, seront lues et exécutées conformément au droit français.

Elles sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français serait foi en cas de litige.

ARTICLE 11 – LITIGES

En cas de litige, une solution amiable sera préalablement recherchée entre le Client et Dentimum.

A défaut, les tribunaux français seront seuls compétents.

Divisibilité

Si l'une des conditions ou termes de ce Contrat était considéré(e) comme illégal(e), invalide ou inapplicable, cette condition ou ce terme sera supprimé(e) sans préjudice de l'application des autres dispositions.

ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Ce site est la propriété de Dentimum. Il est protégé par les lois et traités internationaux en matière de droits d'auteur, ainsi que par d'autres lois et traités internationaux en matière de propriété intellectuelle.

Dentimum est une marque déposée.

Toute reproduction non autorisée de cette marque, logo, slogan et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Le contrevenant s'expose à des sanctions civiles et pénales et notamment aux peines prévues aux articles L.335.2 et L.343.1 du code de la Propriété Intellectuelle.

Toute atteinte aux droits de Dentimum pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 13 - INFORMATION PRE CONTRACTUELE

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L 111-7 du Code de la consommation, et en particulier :

- les caractéristiques essentielles du Service ;
- le prix des services et des frais annexes ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel Dentimum s'engage à livrer le Produit ;
- les informations relatives à l'identité de Dentimum, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à Dentimum.

ARTICLE 14 – ACCEPTATION PAR LE CLIENT DES CGV

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes concernant les éventuels rabais, remises et ristournes ci-joints, sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat

ARTICLE 15 – CONTACT

DENTIMIUM – KARINE VALLET EI

www.dentimum.com

Siège social : Le Sequoia – 90 route du Val de Gorbio 06500 Menton

Service Client : Tel : 09 81 10 06 06 – du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00

contact@dentimum.com

date : 01/06/2021